



## L'ÉCLAIRAGE | CHRONIQUE

PAR JEAN-PIERRE PETIT

# L'improbable baisse des dépenses

En 1960, les dépenses publiques françaises représentaient 35 % du produit intérieur brut (PIB). Elles en totalisent aujourd'hui 57 %, et la France occupe le neuvième rang des administrations publiques les plus dépensières dans le monde.

A la base de cette dérive, il y a d'abord le keynésianisme « simplet » et ancien des politiques françaises. Il y a ensuite la hausse des dépenses liées au vieillissement qui, par choix implicite ou explicite, a pris ici une forme plus publique que privée. Il y a également, de façon plus générale, l'envolée de rentes de toutes sortes, évidemment sanctuarisées une fois accordées. Parallèlement, toute préoccupation d'évaluation, d'expérimentation ou d'efficacité des dépenses a toujours été majoritairement absente de l'action publique. Et ne parlons même pas de délégations/concessions ou de mise en concurrence. Il y a enfin le millefeuille institutionnel qui a plutôt aggravé les choses.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France est, en 2013, le pays membre de l'organisation (34 pays) où les dépenses sociales publiques sont les plus élevées (33 % du PIB), au-dessus du niveau du Danemark (30,8 %) et de la

Suède (28,6 %), à des années-lumière au-dessus du Royaume-Uni (23,8 %) ou des États-Unis (20 %), la moyenne de l'OCDE étant de moins de 21,9 %. La dérive a été puissante sur les dernières décennies : l'écart avec l'OCDE est de plus de 11 points contre 6 il y a trente ans. Avec l'Allemagne (26,2 %), l'écart, qui était nul en 1984, est désormais de 6,8 points.

Au sein de ces dépenses, ce sont celles de retraite et de santé qui ont le plus progressé, malgré une démographie plutôt « favorable ». La France est en tête pour les dépenses publiques de santé (9 % du PIB). Pour les retraites, elle arrive en deuxième position (13,7 % du PIB).

Les partisans du « modèle » social français arguent souvent que la répartition entre dépenses publique et privée ne change rien à la problématique de fond ; les retraites et la santé doivent être couvertes et peu importe que cela soit organisé de façon publique ou privée.

De tels arguments réfutent ainsi la distinction entre dépense publique et dépense privée. En poussant le raisonnement jusqu'au bout, les dépenses collectives pourraient se substituer complètement aux dépenses individuelles et couvrir l'ensemble du champ de la consommation (énergie, alimentaire, loisirs, etc.).

Or, la dépense publique trace bien une frontière entre l'économie marchande concurrentielle, où le consommateur décide en fonction des signaux envoyés par les prix, et le domaine public, qui échappe à la concurrence et où c'est le politique, voire l'administration, qui commande.

Les règles d'efficacité ne sont évidemment pas les mêmes non plus. Le secteur public est par définition monopolistique, il n'y a pas de régulation par les prix et le degré de responsabilité des acteurs y est très faible, pour ne pas dire nul.

De plus, le modèle social français, en favorisant le non-travail, a largement conduit à euthanasier le secteur privé, ce qui a freiné la croissance, créé du chômage et de la pauvreté, d'où des dépenses et recettes publiques (53 % du PIB aujourd'hui) supplémentaires, et un cercle vicieux s'est depuis installé.

### Absence de régulation

Tout cela crée enfin un système totalement injuste et opaque de redistribution inter-générationnelle où les cotisations actualisées et les prestations actualisées ne peuvent être connues. D'où une « désincitation » supplémentaire pour les jeunes talents français à demeurer sur le territoire national (comme l'a montré le récent travail de la commission des finances du Sénat) et pour les étrangers de venir prospérer chez nous.

Dans un monde où la croissance potentielle réelle et nominale de la France est au plus bas d'après-guerre – et n'a guère de chances de remonter fortement au cours des prochaines années en l'absence de réformes structurelles

massives –, où les dépenses et les prélèvements publics sont au plus haut, où les bases d'imposition n'ont jamais été aussi mobiles et où les taux d'intérêt n'ont guère de potentiel de baisse, le modèle social français apparaît d'ores et déjà condamné.

Pourtant, il est difficile de croire à son effondrement prochain. Des adaptations partielles et graduées seront apportées, mais il n'implorera pas. D'abord parce qu'il n'y a pas de régulation extérieure, ni par l'Allemagne ni par les marchés de capitaux. Ensuite, parce qu'il n'y a pas non plus de régulation intérieure : il n'y a aucun projet politique alternatif crédible de remise en cause.

Enfin, parce que les rentes qu'il a créées sont politiquement solides. Derrière la dérive des dépenses de santé, il y a ainsi, au-delà des seniors, toute une série de catégories bénéficiaires du système.

Une même remarque pourrait être faite à l'égard des dépenses non sociales comme l'éducation ou le logement, où la France se distingue par un effort budgétaire très élevé pour des résultats médiocres.

De façon générale, avec plus de 15 millions de retraités (30 % de la population adulte), 5,5 millions d'agents publics, des millions de personnes vivant des allocations publiques (chômage, RSA, etc.), sans oublier encore quelques autres millions qui vivent directement ou indirectement de subventions publiques, la France du secteur privé concurrentiel est politiquement et sociologiquement minoritaire. « Je dépense, donc je suis » restera très probablement au cœur du système politique français. ■

JEAN-PIERRE PETIT est économiste et président de la société de conseil « Les Cahiers verts de l'économie »